

# **Programme de Subventions d'Aide Internationale (SAI) de la LCIF**

## **Critères gouvernant les subventions et formulaire de demande**

### **INTRODUCTION**

A la réunion d'avril 1996, les membres du conseil de la Fondation du Lions Clubs International ont approuvé un nouveau programme de subventions afin de soutenir les projets de coopération internationale entre Lions d'au moins deux pays différents. Parce qu'il s'agit d'un programme international, les projets SAI se caractérisent par le fait que les Lions d'une certaine partie du monde s'efforcent d'aider les Lions d'une autre région, moins favorisée, à réaliser des projets de développement, d'envergure modeste mais essentiels.

Le but global est d'améliorer le niveau de vie dans les communautés défavorisées en satisfaisant les besoins humanitaires essentiels -- eau potable, soins médicaux primaires, sauvegarde de l'environnement naturel, éducation et alphabétisation, production alimentaire et développement rural. La priorité est accordée à la prévention des maladies et de l'invalidité, et aux efforts d'améliorer les services de rééducation pour les aveugles, les déficients visuels et les personnes qui souffrent d'autres handicaps.

### **PRINCIPE DU PROGRAMME**

Le programme SAI est fondé sur une longue tradition de jumelages et d'alliances internationaux entre les Lions clubs à travers le monde. Depuis des années, les Lions d'Europe aident les Lions d'Afrique, les Lions du Japon et de l'Australie viennent en aide aux Lions clubs du Sud-ouest Asiatique et de la vaste région du Pacifique, et les Lions d'Amérique du Nord aident leurs amis Lions en Amérique Centrale et en d'autres pays du monde.

Il existe même de nombreux programmes Lions dont le but est de subventionner la coopération internationale: les missions médicales Lions, les programmes de récupération de lunettes et même le forage des puits d'eau potable, pour ne citer que quelques exemples.

Les changements politiques récents survenus dans le monde entier incitent plus que jamais les Lions à tendre la main de l'amitié à l'échelle internationale. De nombreux clubs qui se trouvent dans des régions où le Lionisme est implanté depuis très peu de temps -- en Europe de l'Est, en Russie et les républiques avoisinantes, l'ancienne Yougoslavie, etc... -- ont beaucoup de mal à faire face aux besoins humanitaires accablants dans un climat économique très difficile. Dans des pays comme le Rwanda, Haïti et le Mozambique, les Lions sont confrontés à des problèmes encore plus graves à la suite des crises civiles récentes qui ont saisi l'attention des Lions de tous les pays.

Il est certain que les clubs de ces régions font des progrès mais une aide financière

et une main d'oeuvre plus forte, fournies par d'autres Lions, permettent de mieux remplir les besoins cruciaux qui existent encore. Le programme SAI est une réponse à cette nouvelle réalité mondiale et aux nouveaux défis qu'elle représente pour les Lions.

## **PRIORITES DU PROGRAMME**

Compte tenu des besoins énormes des régions défavorisées, l'étendue des éventuels projets SAI semble illimitée. Néanmoins, le principe directeur est la nécessité d'accentuer l'amélioration du niveau de vie dans les régions défavorisées au moyen d'actions pratiques d'auto-assistance -- par exemple: le forage de puits, les campagnes d'immunisation et le développement des services de rééducation pour les nonvoyants. Les fonds ne sont pas versés au profit de l'achat de terrains ou de construction d'immeubles, sauf dans les cas où l'on construit des foyers où les nonvoyants et les personnes invalides peuvent vivre indépendamment.

Pour la plupart des projets SAI, il est nécessaire de fournir l'équipement, former la main d'oeuvre et verser le capital initial pour faire démarrer le projet. Dans cette catégorie de subventions SAI, la priorité est accordée aux actions suivantes, sans y être limitée:

- **Eau potable** (forage de puits dans les pays arides)
- **Protection de l'environnement** (plantation d'arbres/reboisement, développement de latrines/systèmes sanitaires dans les bidonvilles etc...)
- **Mise au point de soins médicaux primaires** (éducation sur la nutrition, campagnes d'immunisations, formation d'auxiliaires médicaux dans les villages, équipement médical essentiel pour les centres médico-sociaux, etc...)
- **Développement rural** (formation agricole et programmes de production alimentaire, projets de développement économique pour organiser de petits ateliers de travail et des stages dans les communautés dans le besoin etc...)
- **Enseignement et alphabétisation** (dons de livres, d'ordinateurs et d'autres ressources aux écoles à faible revenu, formation d'enseignants supplémentaires dans le domaine de l'éducation pour les invalides, campagnes d'alphabétisation, formation professionnelle etc...)
- **Assistance pour les handicapés** (services de rééducation, formation et embauchage d'assistants sociaux et de kinés thérapeutes, dons de chaises roulantes et d'appareils orthopédiques en grandes quantités aux établissements, organisation de foyers où les nonvoyants et les personnes invalides peuvent vivre une vie autonome, etc...)
- **Soutien aux missions médicales Lions et aux programmes internationaux de récupération et de distribution de lunettes**

## **VOLONTAIRES INTERNATIONAUX LIONS**

Tout projet SAI se distingue par les occasions qu'il présente pour le bénévolat international. De nombreux Lions peuvent participer aux missions internationales pour distribuer les lunettes et réaliser d'autres missions. Les Lions ont parfois des compétences professionnelles ou de l'expérience précieuses pour l'achèvement des oeuvres. Les fonds dépensés par les Lions qui voyagent au site du projet peuvent être comptés pour calculer le montant sollicité à la LCIF.

### **STRUCTURE DU PROGRAMME**

Tout projet financé par une subvention SAI doit se caractériser par une collaboration internationale. La notion fondamentale implique le *parrainage* par un district ou club Lions qui offre un financement partiel et un soutien additionnel, et l'engagement d'un district ou club *d'accueil* qui se trouve dans le pays ciblé, se charge de la logistique locale et surveille le projet. En dehors d'une aide financière, les parrains Lions peuvent se proposer comme volontaires et se rendre directement au site du projet. De nombreux Lions exercent une profession - médicale, ingénierie, planification de projets, etc... qui peuvent être d'une très grande utilité pour les projets SAI.

Administration de la subvention: Les demandes de financement doivent être présentées par un district ou club Lions *parrain* et les demandes émanant d'un club doivent être validées officiellement par le gouverneur. Le district ou club *d'accueil* se trouvant dans le pays où se réalise l'oeuvre, doit aussi signer le formulaire de demande et s'engager à participer à l'oeuvre. Si la subvention est approuvée, elle est payée au district/club *parrain* qui se charge aussi de rédiger des rapports sur le projet et de les faire parvenir à la LCIF.

Valeur de la subvention: SAI est un programme où la subvention accordée doit correspondre à la valeur des fonds fournis par le bénéficiaire. De cette manière, les Lions ont la possibilité de doubler le montant qu'ils arrivent à récolter localement. La valeur des subventions sollicitées se situe entre US\$5.000 et US\$30.000.

Etude et Autorisation des subventions: Les demandes de US\$10.000 et de moins seront étudiées dès qu'elles parviendront au siège international par une commission d'étude composée du Président du conseil de la LCIF, du Directeur administratif du Lions Clubs International, du chef de la Division de la LCIF et du Chef du Service des Subventions LCIF. Les demandes de US\$10.000 et plus seront étudiées par les Administrateurs du Conseil de la LCIF aux réunions qui se tiennent trois fois par an.

## **LA RECHERCHE D'UN COLLABORATEUR**

Il existe de nombreuses occasions d'identifier les clubs ou districts Lions qui pourraient collaborer à un projet SAI. Peut-être que votre club est déjà jumelé avec un club dans un autre pays. Il peut aussi prendre contact avec le Service du Développement des Programmes, Division des Activités Internationales, pour se renseigner sur les possibilités de jumelage. Le Président de commission de district chargé des Relations Internationales peut facilement se mettre en contact avec les Lions à travers le monde. Même le réseau d'information Internet et la télécopie permettent d'avoir des contacts rapides avec les Lions à l'étranger.

Si un club ou district Lions souhaite de l'aide pour prendre contact avec les Lions d'un autre pays, le Service chargé des Subventions LCIF peut aussi vous aider. Votre présence à la Convention Internationale, bien entendu, est l'une des meilleures façons de faire la connaissance des Lions de tous les pays du monde.

## Critères et règlements gouvernant les subventions d'aide internationale (SAI)

Les subventions SAI financent les oeuvres humanitaires basées sur une collaboration entre Lions de différentes parties du monde, afin de venir en aide aux personnes nécessiteuses. Le but d'un financement SAI est l'amélioration de la qualité de la vie dans les communautés pauvres et la satisfaction des besoins essentiels - eau propre, soins médicaux primaires, auto-suffisance en matière de production alimentaire, sauvegarde de l'environnement, éducation et alphabétisation.

### Critères

1. En tant que programme international, les projets SAI doivent se baser sur la participation des Lions d'au moins deux pays. Il y a un district ou club Lions parrain qui aide à récolter des fonds dont la valeur correspond à celle de la subvention SAI et qui assure, dans de nombreux cas, des travailleurs bénévoles sur le plan international. Il y a aussi un district ou club hôte qui se trouve dans le pays où le projet est réalisé.
2. Un financement est offert pour une large gamme de projets de développement bénéfiques pour les communautés défavorisées et les populations souffrant de handicaps graves. (Prière de vous référer aux paragraphes concernant les paramètres de financement et les projets modèles.)
3. Une priorité est aussi accordée aux projets qui encouragent l'indépendance et améliorent la qualité de la vie pour les déficients visuels et les personnes invalides. Parmi les projets typiques il y a lieu de mentionner: le développement des services de kinésithérapie et d'apprentissage à la mobilité; les dons de chaises roulantes et d'autres appareils pour les centres de rééducation, les services chirurgicaux et de rééducation physique dans les communautés défavorisées.
4. Parce que les ressources financières sont limitées, les subventions ne sont pas accordées pour la construction d'édifices. Les fonds SAI sont versés au profit du développement et de l'assistance humanitaire plus directe. Néanmoins, la construction de logements spécialement adaptés aux besoins des personnes handicapées ou de foyers pour les personnes sans domicile fixe, peuvent être envisagés. (Il est possible de solliciter des fonds pour la construction d'immeubles dans le cadre du programme de subventions ordinaires de la LCIF.)
5. La préférence est donnée aux oeuvres bénéfiques pour de nombreuses personnes et pour des communautés entières. Les fonds ne sont pas versés au projet des particuliers qui sollicitent une bourse scolaire ou une aide financière directe.
6. Il est nécessaire que les Lions participent de manière active et personnelle au projet. Lorsque la situation s'y prête, il est bon d'utiliser les services bénévoles des Lions du district/club parrain et d'accueil pour profiter au maximum de la subvention. Les travailleurs volontaires internationaux doivent prendre en charge le prix de leurs transports et de leur logement, mais ces fonds peuvent faire partie des calculs lors de la demande d'un financement équivalent.
7. Les projets SAI doivent se réaliser dans le cadre des stratégies gouvernementales appropriées et des activités des agences régionales du pays d'accueil. Les Lions solliciteurs doivent aussi démontrer que les ressources techniques nécessaires existent pour mener à bien le projet.
8. Un financement est proposé pour les frais d'exploitation et pour l'aide technique offerte par des sous-traitants, mais seulement dans la première phase et à condition qu'il n'y ait aucune autre source de fonds disponibles. L'opération continue, après la fin du financement SAI, doit être assurée, sauf dans le cas de missions médicales de courte durée, entreprises par les Lions. Les fonds ne peuvent pas être utilisés pour payer les salaires et les frais d'exploitation normaux, dans

- les programmes et établissements qui existent déjà.
9. Il est possible de financer les missions médicales internationales Lions, mais cette aide est limitée à l'achat des fournitures médicales et aux frais des soins offerts aux patients dans le pays même. L'équipe internationale qui remplit la mission doit inclure au moins un Lion et faire participer activement l'un ou plusieurs Lions clubs du pays d'accueil. Les frais de voyage de l'équipe médicale chargée de la mission peuvent être comptés pour calculer le montant sollicité.
  10. Le soutien en faveur des Centres Lions de Récupération de Lunettes peut être envisagé, mais seulement des centres agréés par le Lions Clubs International et qui ont prouvé leur capacité de récupérer un grand volume de lunettes et qui sont appuyés par un réseau de Lions clubs et d'autres agences de distribution de lunettes aux communautés nécessiteuses.

## Règlements

1. Les propositions de subventions peuvent être présentées par un district ou club Lions, bien que les demandes présentées par les clubs doivent être validées et signées par le gouverneur de district. Les Lions du district ou club parrain doivent solliciter la subvention en remplissant un formulaire de demande de subvention SAI. Le club ou district Lions qui se trouve dans la communauté d'accueil doit aussi signer le formulaire de demande et certifier sa participation au projet.
2. La valeur des fonds SAI doit correspondre aux fonds récoltés par ceux qui présentent le dossier. Les Lions qui proposent le projet doivent obtenir au moins 50 pour cent du financement nécessaire. Ces fonds doivent être en forme d'espèces. Les services offerts gratuitement et les dons en nature sont toujours les bienvenus mais ne peuvent pas faire partie des calculs lorsqu'il s'agit de préciser le montant équivalent de la subvention SAI.
3. Les subventions s'élèvent à un montant situé entre US\$5.000 et US\$30.000. Le financement annuel pour le programme est limité à US\$2 millions, par la fondation. Parce que les fonds sont limités, les dossiers sont étudiés sous un angle compétitif et la priorité est accordée aux projets qui remplissent les besoins humanitaires les plus pressants et correspondent aux priorités essentielles.
4. Dans le cas des projets pour lesquels l'on sollicite US\$10.000 et moins, les dossiers peuvent être reçus au siège pendant toute l'année et peuvent être approuvés par une commission composée des personnes suivantes: le Président du Conseil de la LCIF, le Directeur Administratif, le Chef de la Division de la LCIF et le Chef du Service des Subventions. Il faut compter au moins huit semaines pour l'étude de ces dossiers. Dans le cas des projets pour lesquels plus de US\$10.000 sont sollicités, le dossier doit être étudié par les Administrateurs du conseil de la LCIF, pendant leur réunion statutaire. Le dossier doit parvenir au siège 90 jours avant le commencement de la réunion du conseil.
5. Les subventions approuvées sont versées au district ou au club parrain. Ces subventions doivent être administrées par le gouverneur de district (ou par le président de club si c'est un club qui fait la demande), en fonction au moment de l'autorisation de la subvention. Cette personne est chargée de déboursier les fonds de la LCIF et de s'occuper de la comptabilité. Si un projet continue jusqu'à l'année d'exercice suivante, l'administrateur de la subvention garde sa fonction à moins de déléguer son autorité à un nouvel officiel et ce, avec l'autorisation préalable de la LCIF.
6. Les projets dans lesquels les Lions et/ou leur famille reçoivent des bienfaits professionnels préférentiels ou à l'égard desquels ils ont un intérêt de propriétaire, ne seront pas pris en considération.
7. Les fonds SAI sont destinés aux projets en évolution et n'ont pas pour but d'alimenter des fonds en réserve ou des fondations, ni de payer des dettes.
8. Un district ou un club peut demander une seule subvention SAI par an. La priorité est accordée aux

nouvelles initiatives et aux nouveaux programmes. Parce que les fonds sont limités, les fonds peuvent ne pas être disponibles en permanence pour les projets qui ont déjà bénéficié d'une assistance antérieure.

9. Les projets seront tenus d'exhiber une plaque visible, attestant le fait qu'ils ont été réalisés avec l'aide de la LCIF.
10. Les récipiendaires des subventions (c'est-à-dire le district ou club parrain) doivent assumer la responsabilité d'envoyer au siège des rapports réguliers sur les progrès et de rédiger un rapport définitif dès l'achèvement du projet. Ce rapport doit décrire en détail les résultats du projet et aussi fournir des précisions complètes sur la comptabilité. Les formulaires pour ces rapports et les lignes de conduite pour leur rédaction seront fournis par la LCIF. Un district ou un club qui manque d'adresser un rapport final au siège n'aura pas le droit d'obtenir de subventions additionnelles.

## **INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION D'ASSISTANCE INTERNATIONALE (SAI)**

Veillez lire soigneusement les critères qui gouvernent les subventions, avant de vous décider à demander une subvention d'assistance internationale (SAI). Veuillez envoyer le formulaire, rempli en entier, au Service des Subventions de la LCIF au siège international. La signature du Lions club ou du district d'accueil peut être apposée sur une lettre séparée, si nécessaire.

## Formulaire de demande de subvention d'assistance internationale (SAI)

Veillez s'il vous plaît remplir toutes les parties qui suivent. Prière d'utiliser des pages séparées pour donner des explications détaillées et de citer la référence au paragraphe correspondant, sur les feuilles jointes en annexe. Les Administrateurs du conseil de la LCIF se réservent le droit de demander des renseignements et éclaircissements supplémentaires, lorsque le dossier sera parvenu à la LCIF.

1. Date de la préparation de la demande \_\_\_\_\_
2. Nom du projet \_\_\_\_\_
3. Montant des fonds sollicités de la LCIF (la valeur de la subvention doit se situer entre US\$5.000 et US\$30.000) \_\_\_\_\_
4. Site du projet \_\_\_\_\_  
(préciser la ville/la région et le pays où le projet sera réalisé, aussi bien que le district Lions local)
5. Identification du problème et objectif du projet. Veuillez fournir des raisons détaillées et les justifications du projet. Inclure aussi une déclaration concise des objectifs du projet. Fournir aussi de brefs renseignements généraux sur la région géographique et les conditions socio-économiques de la communauté qui bénéficiera du projet.
6. Stratégie et plan d'action
  - a. Description du projet. Prière de donner une description concise des mesures à prendre pour atteindre les buts du projet. Ne manquez pas de décrire les aspects techniques du projet aussi bien que le rôle global joué par les Lions dans la gestion du projet, en ce qui concerne les clubs/districts Lions parrains et bénéficiaires.
  - b. Délais temporels. Décrire les délais temporels prévus pour le déroulement et l'achèvement du projet.
7. Fournir des renseignements généraux sur toute autre organisation ou agence technique qui participe à l'oeuvre.
8. Identification Lions. Veuillez s'il vous plaît mettre en évidence comment le projet sera identifié comme projet subventionné par les Lions, et décrire la participation à long terme des Lions, après l'achèvement du financement offert par la LCIF. Indiquer aussi si le nom du Lions sera utilisé en conjonction avec le projet.
9. Documentation sur le projet. Veuillez vous rappeler d'inclure une documentation appropriée concernant les dépenses citées dans le budget prévu pour le projet. Les dépenses doivent inclure une estimation des prix pour l'équipement et les accords/contrats de travail dans les cas où d'autres agences pourraient fournir une assistance technique pour mener à bien le projet.

### BUDGET PREVU POUR LE PROJET

Veillez s'il vous plaît énumérer séparément toutes les sources individuelles de fonds versés au profit de ce projet (clubs, districts, communauté, commerces etc...). Le district ou club Lions parrain doit faire une contribution importante même si tous les fonds ne proviennent pas de cette source particulière. Le district ou club Lions parrain doit aussi être encouragé à offrir son soutien au projet, selon ses moyens financiers. Citer le montant fourni par chaque source, en précisant si les fonds ont déjà été récoltés, s'ils ont été promis ou s'ils sont prévus. Le montant de la SAI sollicitée doit être cité comme source de fonds et ne doit pas dépasser 50% du coût du projet. (Prière de bien vouloir utiliser une feuille séparée en suivant le format indiqué ci-dessous.)

Revenu

Dépenses

Source

Montant

Article

Montant

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Total:

Total:

N.B.: Le revenu doit être l'équivalent des dépenses!

## VALIDATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION SAI

La demande de fonds SAI doit être validée par le district/club Lions parrain aussi bien que par le district/club Lions d'accueil. Si la demande provient d'un club parrain individuellement, le formulaire doit être validé par le gouverneur de district. En signant le formulaire de demande, le gouverneur de district et le président de club se trouvant dans le district parrain certifient qu'ils ont étudié les critères et attestent que le projet proposé correspond aux critères établis et que tout effort sera déployé pour s'assurer que tous les fonds versés seront utilisés en conformité avec le plan et avec le budget prévu pour le projet.

### Parrains du projet

A. Club

\_\_\_\_\_  
Président de club (imprimer le nom) (signature) (no. d'identité du club)

\_\_\_\_\_  
Imprimer l'adresse

\_\_\_\_\_  
Numéros de téléphone et de télécopie

B. District

\_\_\_\_\_  
Gouverneur de District (imprimer le nom) (signature) (District)

\_\_\_\_\_  
Imprimer l'adresse

\_\_\_\_\_  
Numéros de téléphone et de télécopie

### Lions d'accueil (du pays où le projet se réalisera, co-parrains)

A. Club

\_\_\_\_\_  
Président de club (imprimer le nom) (signature) (no. d'identité du club)

\_\_\_\_\_  
Imprimer l'adresse

\_\_\_\_\_  
Numéros de téléphone et de télécopie

B. District

\_\_\_\_\_  
Gouverneur de District (imprimer le nom) (signature) (District)

\_\_\_\_\_  
Imprimer l'adresse

\_\_\_\_\_  
Numéros de téléphone et de télécopie